

Désamiantage de toiture : les étapes clés pour une conformité totale

Préparation administrative et réglementaire

- Réaliser le repérage amiante avant travaux (RAT) conformément à la norme NF X 46-020 pour localiser précisément les matériaux.
- Vérifier la certification de l'entreprise (norme NF X 46-010) obligatoire pour les travaux de retrait ou d'encapsulage (sous-section 3).
- Transmettre le plan de retrait ou de confinement à l'inspection du travail, à la CARSAT et à l'OPPBT au moins un mois avant le démarrage du chantier.

Compétences et santé des intervenants

- S'assurer que chaque intervenant dispose d'une attestation de compétence spécifique (encadrant technique, encadrant de chantier ou opérateur).
- Vérifier que tous les intervenants exposés aux fibres d'amiante possèdent une visite médicale d'aptitude renforcée à jour.

Dispositifs de protection et confinement

- Installer un sas de décontamination composé de trois compartiments (dégrossissage, douche, zone propre) avant toute sortie de zone.
- Baliser un périmètre de sécurité empêchant l'accès aux zones à risque avec une signalisation explicite 'Danger amiante'.
- Équiper le personnel d'EPI incluant au minimum des appareils de protection respiratoire à ventilation assistée avec filtre P3.
- Utiliser des systèmes de captage à la source avec filtre HEPA (haute efficacité) pour tout outil électroportatif utilisé.

Suivi environnemental et gestion des déchets

- Mettre en œuvre des mesures d'empoussièrement (contrôles statiques et dynamiques) pour valider l'efficacité des protections.
- Organiser l'évacuation des déchets vers des centres de stockage agréés (ISDD ou ISDND) en utilisant les bordereaux de suivi (BSD Amiante).